

secteur public  
entrevue avec  
Monique Simard  
pages 3-4-5

# nouvelles CSN

Service de l'information  
1601, de Lorimier  
Montréal H2K 4M5

numéro  
**207**  
28 mars 1984

## Le Nord est-il en santé?

reportage  
pages 6-7-8-9



## NOUVELLES CSN

Numéro 207

Dans ce numéro, un reportage sur la tournée faite dans le Nord québécois par Yves Lessard, président de la FAS, et une entrevue avec la vice-présidente responsable des négociations dans le secteur public, Monique Simard. Plus les petites nouvelles de la CSN et d'ailleurs.

### Rédaction

Jean-Noël Bilodeau  
Michel Crête  
Guy Ferland  
Henri Jalbert  
Jean-Pierre Paré  
Edith Pariseau  
Michel Rioux

### Collaboration

Pierre Lamarche  
Richard Lapointe  
Luc Latraverse

### Photographie

Hélène Rochon  
Archives CSN  
Pierre Gauvin-Evrard  
Luc Latraverse

### conception graphique

Jean Gladu/Tricycle

### composition

Tricycle Compo

### impression

Interlitho

### distribution

l'équipe de distribution de la CSN (514) 598-2233

NOUVELLES CSN, organe officiel de la CSN, paraît toutes les deux semaines, à l'intention des travailleuses et travailleurs. Pour nous contacter, téléphoner au service d'information de la CSN (514) 598-2155 ou utiliser le réseau-télex de la CSN.

# agenda du mouvement

## 3 avril

Assemblée générale du Conseil central de la Côte-Nord

## 3-4 avril

Rencontre pré-congrès exécutif-salarié-e-s de la CSN

## 5-6-7 avril

Bureau confédéral à Lanoraie

## 9 avril

Début de la tournée pré-congrès de la CSN

## 9 avril

Assemblée générale du Conseil central de Thetford Mines

## 10 avril

Assemblée générale du Conseil central de Québec

## 11-12-13 avril

Bureau fédéral du Commerce

## 12-13 avril

Bureau fédéral de la FNEEQ

## 12-13-14 avril

Bureau fédéral de la FNC

## 12-13-14 avril

Congrès du Conseil central de Granby

## 16-17-18-19 avril

Conseil fédéral de la FAS

## 17-18-19 avril

Conseil fédéral de la FTPF

## 25-26-27 avril

Conseil confédéral de la CSN

## 26-27 avril

Mini congrès du Conseil central du Haut-Richelieu

## 1 mai

Fête internationale des travailleurs et travailleuses

## 13-14-15-16-17-18-19 mai

CONGRÈS DE LA CSN



Trois mille personnes ont manifesté, samedi le 24 mars, à Montréal, pour dénoncer l'intervention armée des États-Unis en Amérique centrale, ainsi que la « farce électorale » au Salvador. Des militants et militantes syndicales, féministes, des groupes de solidarité internationale, politique et religieux étaient dans la rue pour protester ensemble.

**Vice-présidente responsable des négociations dans le secteur public, Monique Simard, dans une entrevue accordée à Nouvelles CSN, nous dit à quel point «les semaines que nous traversons sont cruciales».**

**Voici donc son point de vue sur la situation, sur le sens des négociations, sur la nature de nos responsabilités syndicales, sur la fonction des services publics dans notre société.**



## **«La seule alternative aux décrets, c'est la négociation»**

● Les semaines que nous traversons sont cruciales. Il y a un an à peine, le gouvernement niait notre droit à la négociation en décrétant sauvagement nos conditions de travail. Aujourd'hui, sa Commission sur la réforme du Code du travail, à laquelle il soustrait le secteur public, illustre ses intentions de poursuivre la marginalisation du secteur public quant aux relations de travail, plus particulièrement quant au droit à la libre négociation. Nous devons donc prendre tous les moyens pour forcer le gouvernement à s'imposer les mêmes principes de base que

ceux applicables aux autres employeurs du Québec.

● La seule alternative aux décrets, c'est la négociation. Les décrets ont provoqué de tels problèmes d'organisation du travail, une telle détérioration de nos conditions de travail, quotidiennement vérifiables, qu'il faut dès maintenant s'organiser pour qu'aucun autre gouvernement ne puisse à nouveau imposer ses conditions de travail. Ce qui n'exclut pas des négociations plus immédiates avec le gouvernement dès que la conjoncture la rendra possible.

● Je déplore une attitude qui consiste à regarder la CSN comme si on était de l'extérieur, de manière désincarnée. Tout ce qui touche le mouvement nous concerne.

● Les fédérations ont la responsabilité des négociations. Nous avons cependant celle de dégager, tous ensemble, des aspirations communes, des stratégies communes. Mais il nous faut de la souplesse, de la flexibilité si on ne veut pas arriver en retard, si on veut être là quand les décisions se prennent.

## «Les services publics sont des acquis populaires»

Les services publics comme l'éducation et la santé sont des acquis populaires, le fruit de luttes ouvrières. L'universalité des droits, l'accessibilité égale aux services sont des revendications historiques.

Ce qui n'a jamais été suffisamment mis en lumière, cependant, c'est que ces deux fonctions majeures d'éducation et de santé ont toujours été assumées par les femmes, historiquement. Et que les premières à payer pour les coupures dans ces services, ou encore leur privatisation, ce sont encore les femmes. Si ce n'est pas l'État qui prend en charge ces fonctions sociales, elles retournent à la famille, donc à la femme la plupart du temps.

Il ne faut pas chercher beaucoup plus loin l'explication que c'est dans ces deux secteurs qu'on a commencé à couper; c'est parce qu'on savait que les femmes prendraient le relais, gratuitement. Quand le professeur a moins de temps à consacrer à l'élève, c'est la mère qui passe plus de temps au moment des devoirs. Même chose pour la diminution des lits dans les hôpitaux ou les centres d'accueil; les malades reviennent à la maison et c'est encore une fois la femme qui, la plupart du temps, voit sa tâche augmentée.

Quand on avance des revendications sur ces sujets, nous aurions avantage à développer des solidarités avec les Québécoises; elles sont placées pour nous comprendre.

Les femmes, comme groupe, se trouvent donc doublement pénalisées. Constituant au moins les deux tiers des employé-es du secteur public, ce sont elles qui subissent majoritairement les baisses de salaires, le recul de leurs conditions de travail, quand ce n'est pas carrément la mise à pied.

## «Il n'y a rien de pire que d'être à la remorque des événements»

La négociation des conditions de travail de ses membres est l'une des principales fonctions du mouvement syndical; cette réalité n'est pas incompatible avec des considérations plus larges, plus universelles, mais la négociation comme telle est un processus précis dont l'aboutissement est de faire avancer les choses. La négociation, c'est une activité ardue, ingrate, dont l'issue dépend de multiples facteurs. Ainsi, par exemple, dans certaines situations, gagner quelque chose peut signifier ne pas perdre quelque chose.

De toutes façons, il faut toujours prendre les devants. Il n'y a rien de pire que d'être à la remorque des événements. À certains moments, ne rien faire, demeurer cantonnés sur nos positions peut sembler plus sécuritaire que d'agir, que de forcer les situations. Mais nous ne sommes pas seul-es dans cette bataille pour que la négociation retrouve son sens dans le secteur public.

Pouvons-nous nous permettre d'adopter des positions qui peuvent avoir pour effet de laisser à d'autres le soin de déterminer les conditions de la négociation et mener les négociations à notre place? On n'a qu'à regarder nos réalisations passées, en particulier dans le secteur public, pour se convaincre que rien n'est plus contraire à ce qu'est la CSN que d'être à la remorque des autres. Il m'apparaît donc indispensable que dès maintenant, on s'attelle à la tâche de redéfinir ou consolider notre approche quant à nos orientations syndicales et socio-économiques dans le secteur public, nos objectifs de lutte et la structure qui en découlent. Concrétiser aussi, par des gestes précis, ce réalignement. Autrement, l'exercice est inutile.

Car si on ne prend pas notre place, cela signifie qu'on accepte que nos conditions de travail seront déterminées par d'autres que nous-mêmes. Ce n'est pas la CSN, ça! Si on ne prend pas les décisions qui s'imposent pour arriver à temps, on risque d'arriver à contre-temps, une fois que les décisions sont prises, que les cadres sont déterminés, que les jeux sont faits, en quelque sorte. Non, ce n'est pas la marque de la CSN.

Avancer des revendications et bâtir le rapport de forces approprié constituent toujours les deux bases fondamentales de notre vision des négociations dans le secteur public. Toutefois, dans le contexte actuel, certains événements importants, comme la révision du régime de négociations dans le secteur public et d'éventuelles négociations avec le gouvernement sur les salaires de 1985, interviendront à un moment où les conditions propices à un réel rapport de forces ne sont pas réunies. Il nous faudra en conséquence être capables d'ajuster notre fonctionnement pour pouvoir réagir rapidement, quand c'est le temps.

Il y a un leadership politique à exercer pour que la CSN prenne toute sa place dans la direction des négociations dans le secteur public. Cette conviction, chez moi, s'appuie sur le fait qu'il n'y a aucune organisation qui, plus que la CSN, peut faire avancer les choses dans le sens des intérêts des classes populaires.

À la CSN, nous avons la responsabilité d'être à l'avant-garde dans la définition et la négociation des conditions de travail dans le secteur public.

## «Nous avons des responsabilités à assumer»

Dans le secteur public, la richesse de la CSN a toujours résidé dans sa capacité de dégager des aspirations communes, au-delà des différences sectorielles, des statuts, des niveaux de salaires. Il faut prendre conscience qu'il n'y a que chez nous que ça se fait: en dégagant les consensus, en assurant l'égalité des groupes à l'intérieur de leurs spécificités, nous nous sommes donnés une protection contre le corporatisme. Si

nous n'avions pas privilégié ce chemin-là, l'écart salarial entre les mieux rémunéré-es et les moins rémunéré-es, par exemple, serait beaucoup plus grand aujourd'hui.

Être élu-es, c'est être désigné-es comme dépositaires privilégié-es des problèmes de nos membres et à ce titre, mandaté-es pour orienter et organiser toutes les forces syndicales disponibles pour trouver des solutions; cela

inclut porter ces problèmes là où des règlements peuvent être trouvés. Je pense qu'il faut écouter le monde plutôt que de penser à leur place. S'il faut ajuster nos structures internes pour que cela se fasse mieux, ajustons-les. Les modes de fonctionnement qu'on s'est donnés ne sont jamais des fins en soi; l'appareil qu'on met sur pied doit donc servir à défendre les intérêts des membres.

Nos modes de fonctionnement doivent avoir toute la flexibilité nécessaire pour qu'on puisse atteindre nos objectifs, collectivement établis et partagés. Ce résultat, il ne faut pas le perdre de vue, se traduit invariablement par un règlement négocié, avec toutes les exigences que cela comporte, tant au niveau de la mobilisation qu'à celui des choix contenus dans le règlement.

À mon avis, nos structures de négociation et d'action, dans le secteur public, doivent s'appuyer sur deux principes: favoriser la solidarité entre les groupes, entre les secteurs, et rapprocher des syndicats les lieux de décision. Il faut que les syndicats se réapproprient la négociation, qu'ils soient impliqués.

Dans le débat qui a cours sur la centralisation et la décentralisation, il faut toutefois se garder de certaines illusions; tout ne peut être décentralisé, mais il faut ramener au niveau local un plus grand nombre d'objets de décision. La CSN a forcé l'uniformisation des conditions de travail pour que les droits soient mieux garantis. L'État, lui, a détourné cet objectif louable en amenant la standardisation, qui ne tient pas compte des réalités différentes dans les milieux de travail. Nous sommes à une étape où une réflexion s'impose sur ce sujet, pour que les syndicats locaux aient la marge de manœuvre nécessaire pour que l'organisation du travail se fasse davantage au plan local.



Au début de l'application de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, les Cris ont dû rapidement remplir un grand nombre de conseils d'administration de tout ordre: commissions scolaires, conseil de la santé et des services sociaux, sociétés de trappage. De plus, ils devaient prendre en charge l'administration de la Convention et s'acquitter de leurs responsabilités selon le modèle de fonctionnement propre à l'appareil bureaucratique des gouvernements, ministères et autres interlocuteurs, qui se différencie beaucoup de la manière Cri de régler les choses.

«Nous n'avions pas et on ne nous a pas fourni la formation adéquate pour nous acquitter correctement de nos fonctions» souligne le chef de bande James Bobbish. Et ce sont les cadres blancs, qui ont conservé le contrôle en poursuivant des objectifs qui sont loins d'être dans l'intérêt des Cris et des travailleuses et travailleurs qui rendent les services à une population dont l'état de santé est des plus précaires.

### UN RAPPORT SANS SUITE

Ces abus ont pris de telles proportions qu'en 1979, le gouvernement instituait l'enquête Moisan qui a démontré de graves anomalies dans les comportements des administrateurs, dans les conditions de travail, dans la gestion financière et dans le respect de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

Des 44 recommandations du rapport Moisan, plus d'une vingtaine demeurent d'actualité après 4 ans, au moment où le MAS et les nouveaux administrateurs sont en train d'appliquer un plan de redressement bud-

### N.D.L.R.

*Ce reportage a été réalisé à l'occasion de la tournée faite dans le Nord québécois par le président de la Fédération des Affaires sociales, Yves Lessard, et de son séjour auprès des travailleurs et travailleuses de l'hôpital de Chisasibi.*

# Le Nord est-il en santé



**Une administration  
pourrie  
Des relations  
tendues  
Des conditions  
insoutenables  
Des services qui  
s'en ressentent**

gétaire de plusieurs centaines de milliers de dollars, alors que les besoins sont criants.

Par exemple le nouvel hôpital, construit à la suite du déménagement complet du village, a une aile de pédiatrie qui sert de remise

pour des boîtes de carton et une salle d'opération, où il ne se fait pas de chirurgie.

Il n'y a pas de services psychiâtriques alors que la population dont l'adaptation à toutes ces transformations est difficile, en requiert depuis longtemps.

### LA MENACE

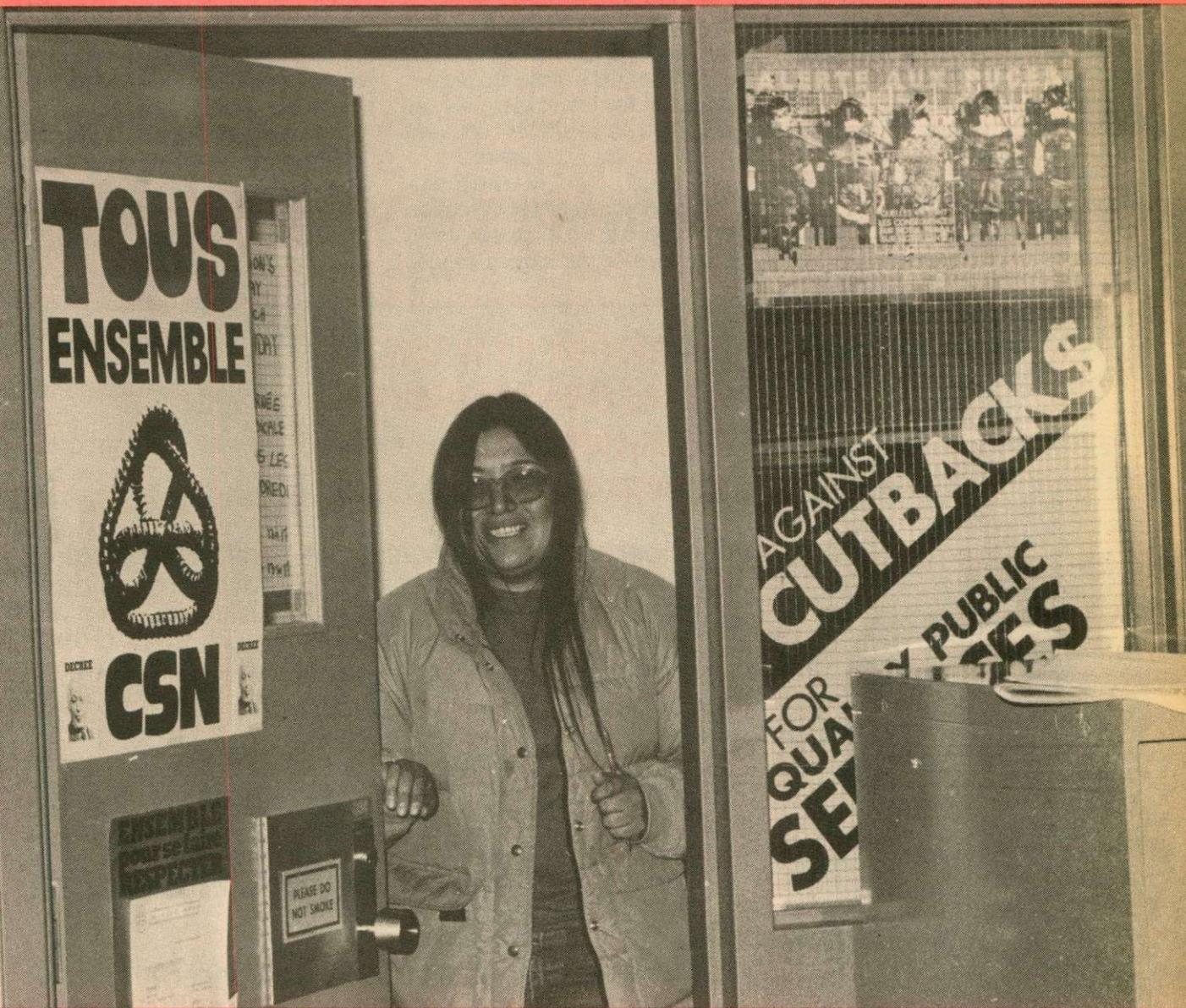
Les administrateurs ne cherchent nullement à favoriser un climat de relations de travail sain. Le fait qu'un directeur-général ait menacé les membres de l'exécutif du syndicat de congédiement s'ils ne démissionnaient pas, alors qu'ils n'avaient aucune tâche à leur dossier, donne une idée de la situation. Des pressions sont aussi exercées sur certaines travailleuses dans le but de les décourager de poursuivre leur séjour. Et avec le fort taux de roulement du personnel, on profite de la moindre occasion pour réduire les conditions de travail existantes. On demande par exemple aux nouvelles arrivées de fournir leur literie. Une travailleuse nous a confié qu'un cadre lui avait déjà dit que ça prenait 15 lettres pour congédier un Cri, mais seulement trois pour une étrangère!

### L'INERTIE DU MAS

Les Cris ont intenté une poursuite de 65\$ millions contre le MAS à la suite d'une épidémie de gastro-entérite qui a coûté plusieurs vies. La poursuite a été abandonnée parce que le MAS s'est engagé à apporter les correctifs nécessaires. C'est loin d'être fait et il a même fallu que l'ex-ministre des affaires sociales, Pierre-Marc Johnson lors d'une visite, se retrouve les deux pieds dans la «merde» pour qu'on procède à la réparation du système d'égoûts.

# «LES CRIS NE SE SENTENT PAS CONCERNÉS PAR LA CONVENTION COLLECTIVE CAR ON N'Y PARLE PAS D'EUX».

**Nelle Pash**  
présidente du Syndicat  
de Chisasibi



Comme la majorité des Cris, le sourire toujours aux lèvres, Nelle Pash n'a pas la langue cachée dans sa poche et elle a bien du mal à comprendre comment certaines de ses camarades de travail québécoises sont aussi terrorisées et craintives devant les patrons.

Nouvelle présidente du syndicat, elle aborde les choses de front. C'est ainsi qu'en exécutif et en assemblée générale, elle a présenté une proposition en vue de former un comité des membres cris afin de les intéresser et de les mettre à l'aise lors des activités du syndicat et pour

développer ainsi un cadre de revendications et un modèle de fonctionnement qui leur conviennent. Cette proposition contrairement à ce qu'elle-même appréhendait, n'a pas offusqué les membres non-cris, qui s'en sont même réjouis.

## **PRIORITÉS DU SYNDICAT**

Les priorités du syndicat sont claires et pressantes. C'est en premier lieu la formation. Tant celle des Cris sur le plan du travail et celle des travailleuses et travailleurs qui sont appelés à venir travailler à Chisasibi et dans les 6 dispensaires qui sont disséminés

sur le territoire Cri, que la formation syndicale qui sera donnée par le Conseil central de Montréal auquel vient de s'affilier le Syndicat de Chisasibi, pour des raisons d'ordre linguistique et pratique. Les Cris, sauf quelques exceptions, ne parlent que le Cri et l'anglais; les adultes ne lisent que l'anglais.

L'amélioration des communications et la création d'un journal sont aussi considérés comme essentiels à l'essor de la vie du syndicat.

Pour le mois de mai, la priorité, c'est la chasse à l'outarde! Presque toute la population y participe.

Dans les dispensaires

# LES INFIRMIÈRES VEULENT ÊTRE RECONNUES COMME CLINIENNES

Malgré l'apparente sérénité que dégage le sourire de Dominique Bourdage, infirmière à l'hôpital de Chisasibi, la vie d'infirmière dans le Nord québécois et sur la Basse Côte-Nord n'est pas facile. Dans les dispensaires et dans les villages isolés, elles se trouvent souvent seules aux prises avec des cas graves et urgents. Là où on ne peut aller ni revenir que par avion, dans un

milieu où le climat bloque souvent toute communication avec l'extérieur, les responsabilités sont différentes et exigent de poser des actes pour lesquels les infirmières ne se sentent souvent pas suffisamment formées.

C'est pourquoi elles réclament un programme de formation plus élaboré et plus suivi, le statut d'infirmières cliniciennes et une

entente claire sur l'accomplissement des actes délégués avec l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec et avec la Fédération des médecins spécialistes.

Ce sont des revendications que la FAS met de l'avant depuis deux négociations et qui demeurent toujours insatisfaites. Ce sont les Cris et les infirmières qui en paient le prix.

## Déclaration de la CSN sur les revendications des autochtones — avril 1979

Considérant les revendications territoriales, culturelles et politiques des nations autochtones du Canada,

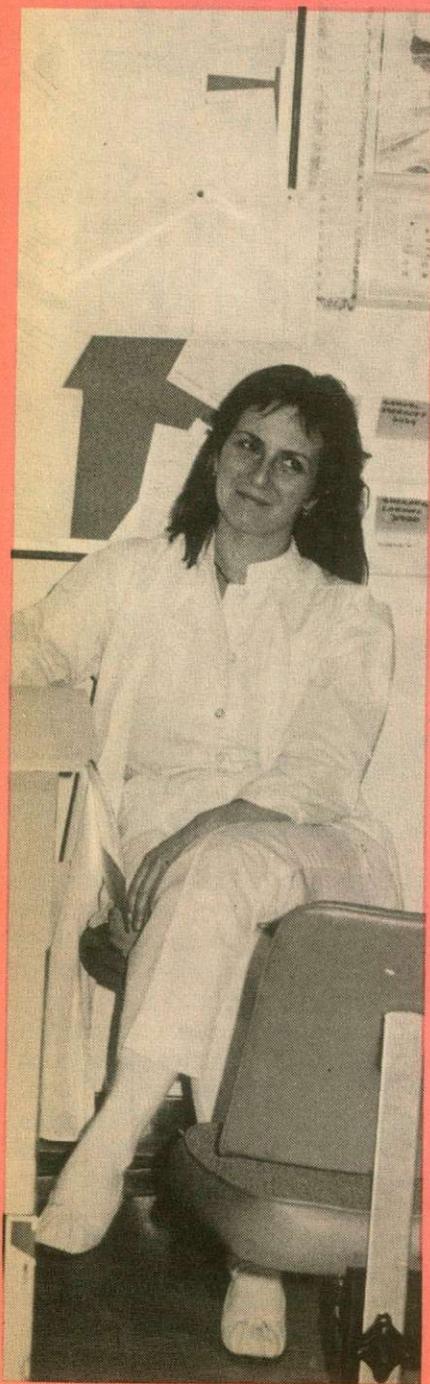
Considérant que notre congrès a déjà reconnu l'importance de protéger les droits des autochtones,

Considérant que l'attitude des gouvernements fédéral et provinciaux à l'égard des autochtones ont eu, jusqu'à ce jour, des effets injustes et inacceptables, se résumant à un ensemble de politiques génocidaires,

Demandons aux gouvernements concernés par les revendications autochtones de reconnaître les droits spécifiques de ces populations en particulier le droit à l'autodétermination et de négocier avec leurs représentants les ententes qu'ils jugent nécessaires,

Appuyons ces populations dans leur juste lutte comme étant l'expression d'une volonté de réaliser une société plus juste et égalitaire,

Enfin, nous nous engageons à continuer à sensibiliser nos membres, et la population québécoise dans son ensemble, aux droits légitimes et aux conditions injustes faites aux populations autochtones du Canada et du Québec.



au chef de bande de Chisasibi

# «IL Y A DES BLANCS QUI N'ONT PAS D'AFFAIRES ICI»

Yves Lessard  
président de la FAS

La visite du président de la FAS en territoire cri devait commencer par une rencontre du chef du Conseil de bande Cri de Chisasibi, James Bobbish.

Son accueil fut des plus chaleureux et, sur un ton posé mais ferme, le porte-parole de la bande de Chisasibi a échangé sur plusieurs questions avec les représentants de la CSN. James Bobbish parle avec clairvoyance et sensibilité de la réalité que vit son peuple; il aborde avec discernement les relations avec les non-autochtones tant sur le plan politique que syndical, économique et social.

## UN STATUT PARTICULIER

«Nous nous distinguons des autres groupes autochtones sur le plan constitutionnel, en ce sens que nous avons conclu un traité moderne en 1975, la «Convention de la Baie James», qui a nécessité des amendements à 24 lois et qui constitue un point de départ différent des traités et lois qui remontent au siècle dernier.»

## L'AUTONOMIE POLITIQUE SIGNIFIE RESPONSABILITÉ

«Cependant, l'autonomie que nous donne la «convention de la Baie James» nous ne pouvons l'assumer si on ne nous donne pas les moyens de prendre nos responsabilités», précise-t-il.

«Pour cela, il faut que nous puissions obtenir la formation nécessaire et un véritable contrôle sur les moyens et le financement des programmes qu'on doit recevoir en vertu de la convention et qui nous font toujours défaut.»

## LE GOUVERNEMENT NE RESPECTE PAS L'ENTENTE

«Tant que nous devons embaucher des blancs, les services coûteront très chers et les

Cris ne se sentiront jamais assez à l'aise. Il y aura toujours du roulement et pas de continuité. Or, l'article 14.0.19 de la convention stipule:

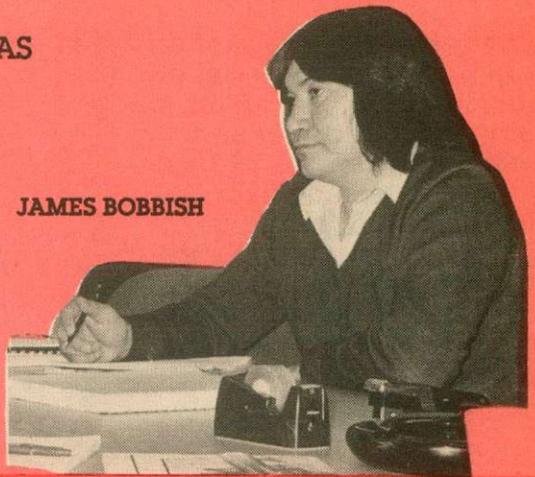
a - les conditions de travail et les avantages devraient être assez attrayants pour encourager les personnes compétentes de l'extérieur à accepter des postes pour une durée de **trois à cinq ans**.

b - en fournissant de l'emploi et des possibilités d'avancement aux autochtones dans les services sociaux et de santé et en leur fournissant des programmes de formation spéciale pour les aider à surmonter les obstacles qui pourraient nuire à leurs possibilités d'emploi.

Quand on regarde la situation de près, on constate que les administrateurs et le plan de redressement du MAS coupent des emplois chez les Cris qui sont soutiens de famille alors qu'on ne coupe pas dans l'administration où on retrouve des personnes sans responsabilités familiales. Pour ce qui concerne les conditions favorisant des séjours de 3 à 5 ans des personnes venant de l'extérieur, elles ne sont sûrement pas adéquates puisque la moyenne de séjour est d'environ un an et que plusieurs ne restent pas plus qu'un ou deux mois.

Pour ce qui est de la formation, il n'y a eu que celle de quelques infirmières-auxiliai-

JAMES BOBBISH



res, et elle a été financée à 80% par CANADA AU TRAVAIL! Les personnes qui viennent de l'extérieur se plaignent elles-mêmes qu'elles n'ont pas été suffisamment formées pour assumer les responsabilités et les tâches qu'on leur confie!

À ce propos, le président de la FAS, Yves Lessard, a renchéri sur les allégations du chef Bobbish en déclarant qu'à son avis, certains administrateurs qui viennent dans le Nord et qui ne se soucient pas le moins du monde du bien-être des Cris, n'ont absolument pas d'affaires là!

Le président de la FAS a précisé que les vues du chef Bobbish sur la majorité des questions abordées rencontreraient étroitement celles du syndicat local, de la FAS et de la CSN, et que les démarches et les luttes du mouvement appuieraient plus étroitement celles du peuple Cri.

En le quittant, le président de la FAS a assuré son hôte de voir à faire avancer cette cause commune et de défendre des positions auprès du gouvernement qui seront en accord avec les objectifs du peuple Cri. Il a remis au chef Bobbish une copie du document de réflexion CHOISIR LA SANTÉ auquel se greffera certainement un chapitre sur la réalité du Nord Québécois.

# Bataille pour conserver les postes

**Un des éléments à retenir du remaniement ministériel du 5 mars dernier, est certes la nomination de M. Yves Bérubé comme ministre de l'Éducation. Ce dernier modifiera sans aucun doute le projet de loi 40 sur la restructuration scolaire. Peut-on crier bravo? Attendons de voir le nouveau projet de loi avant de se prononcer.**

Le lendemain du remaniement ministériel, l'exécutif du secteur scolaire FESP-CSN, qui regroupe quelque 50% de tout le personnel de soutien dans les commissions scolaires du Québec, a eu une rencontre, telle que prévue, avec les représentants du ministère de l'Éducation, dans le cadre des négociations des mécanismes d'intégration du personnel de soutien dans les nouvelles commissions scolaires.

Cette rencontre s'est déroulée dans le cadre du mandat donné à l'exécutif en septembre 1983, par le Conseil du secteur scolaire FESP-CSN, de «négocier, en intercentrales si possible, les mécanismes de transfert et d'intégration du personnel de soutien».

Au cours de cette rencontre, les représentants du MEQ ont informé les représentants de la FESP-CSN que la restructuration se ferait vraisemblablement sur la base des consensus exprimés en commission parlementaire, c'est-à-dire:

- fusion des commissions scolaires primaires et secondaires;
- redécoupage des commissions scolaires sur une base linguistique (commissions scolaires francophones - commissions scolaires anglophones);
- déconfectionnalité des écoles.

Quant au cœur du projet de loi, soit le partage des pouvoirs entre les trois paliers de décision (l'école, la commission scolaire, le ministère de l'Éducation) aucun indice n'a filtré et les positions actuelles du ministère et du nouveau ministre ne sont pas connues.

## Conserver nos droits

En ce qui concerne directement les quelque 10,000 membres du soutien scolaire affiliés à la

FESP-CSN, l'importance reste la négociation de leur intégration, à travers les chambardements prévisibles, de garanties claires que leurs droits seront conservés et protégés par leurs nouveaux employeurs.

L'exécutif du secteur scolaire FESP-CSN (en cartel avec la FTQ, puisque la CEQ a refusé d'y par-

ticiper) a donc amorcé des rencontres de négociation avec le MEQ, et ces rencontres doivent se poursuivre afin d'arriver à une entente négociée avant que les comités de mise en œuvre ne soient mis en place dans les différentes régions du Québec, ce qui est prévu pour le 1<sup>er</sup> juillet de cette année.



## Mandat unanime

Au cours d'une réunion du Conseil du secteur scolaire FESP-CSN qui s'est tenue samedi le 24 mars dernier, l'assemblée a unanimement mandaté l'exécutif à continuer les négociations avec le ministère de l'Éducation du Québec, sur les mécanismes d'intégration du personnel de soutien dans les nouvelles commissions scolaires.

Pour la présidente du secteur, Ginette Guérin, «la solidarité de tous et chacun est nécessaire plus que jamais, afin de protéger les droits acquis, et plus particulièrement le droit de chacun et chacune au travail.»

# petites

# nouvelles

LA DÉMARCHE  
DU MINISTRE  
FRÉCHETTE



## «Une opération vouée à l'échec»

—Gérald Larose

Entouré des représentants des fédérations et de plusieurs conseils centraux, le président Gérald Larose a donné le 16 mars une conférence de presse pour dénoncer le caractère irréaliste de la démarche décidée par le ministre du Travail Reynald Fréchette concernant la réforme du code du travail. «C'est une opération qui est vouée à l'échec», a-t-il dit. Le ministre prétend rechercher les consensus parmi les intervenants du milieu et le premier consensus qui surgit, il fait exactement le contraire.

En effet, la CSN, la FTQ, la CEQ et le Conseil du

patronat du Québec, en tant que parties composantes du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM), avaient remis au ministre un avis **unanime** quant à la composition, au mandat et au processus à suivre par l'éventuelle «commission» chargée de ces travaux devant conduire à un nouveau code du travail.

La décision du ministre **ne répond en rien aux critères** sur lesquels s'étaient entendues **toutes** les parties au CCTM: que le mandat de la commission comprenne clairement la révision de l'ensemble de la législation des lois du tra-

vail (y compris le secteur public et la construction); que la présidence en soit assumée par une personne qui a une grande connaissance et expérience du milieu des relations de travail; que les autres commissaires soient des personnes qui jouissent d'une bonne crédibilité auprès des parties; que les travaux de la commission soient encadrés par l'organisme gouvernemental compétent en la matière, le CCTM. Seule la FTQ a appuyé la décision du ministre, même si celle-ci contrevient en tous points à la recommandation du CCTM qu'elle avait signée...



condition  
féminine

## «Naître rose ou bleu»

«Prendre conscience de l'ampleur des conditionnements socio-culturels qui nous forment, nous construisent, nous modèlent en individus différents, selon que nous naissons fille ou garçon, n'est pas chose facile. C'est un choc d'autant plus grand, qu'il est maintenant certain pour nous, qu'en tant que femmes, nous sommes vraiment considérées et éduquées à nous considérer, et cela partout dans le monde, comme le deuxième sexe.»

C'est en ces termes que des femmes, membres de la «Collective de la coudée franche», nous présentent une série de cassettes sur le sexisme. Ces cassettes ont été réalisées à partir d'une recherche de plusieurs années sur tous les aspects du sexisme dans notre société. Le sexisme à la naissance, dans les jouets, le langage, à l'école, dans la famille, en amour, dans l'accès au travail, dans la santé, au troisième âge... autant de thèmes qui sont abordés dans cette série de six cassettes. Un outil de réflexion, de prise de conscience, qui peut alimenter les débats dans nos syndicats, nos comités de condition féminine, nos rencontres informelles...

On peut se les procurer en s'adressant à:

Info-cassettes,  
800 rue Berri,  
Montréal, H2Y 3E7  
(514) 842-4389

Nouvelles CSN 11

# nouveaux syndicats

## Métro-Richelieu

Le commissaire du travail Alfred Robindaine vient d'accréditer le Syndicat des travailleurs et travailleuses des Épiceries unis-Métro-Richelieu (CSN) pour représenter les quelque 450 employé-e-s de bureau, de transport et de l'entrepôt des fruits et légumes de cette chaîne de marchés d'alimentation.

Membres du local 501 de l'union américaine des employés de commerce depuis plusieurs années, ces travailleurs et travailleuses ont choisi majoritairement de se donner un syndicat autonome affilié à la CSN à la faveur de la période légale de changement d'allégeance syndicale permise par le code du travail, en juillet dernier.

Depuis lors, il leur a fallu exercer diverses pressions sur la direction de l'union américaine, ainsi que sur celle de la FTQ à laquelle elle est affiliée, pour obtenir que l'union reconnaisse le choix majoritaire des employé-e-s et renonce à la guérilla juridique qu'elle avait entreprise.

Ce choix, permis par le code du travail, a quand même valu à quatre militants d'être congédiés à cause de leurs activités syndicales et à neuf autres d'être suspendus...

### Bon St-Hubert...

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des restaurants St-Hubert (CSN) a déposé le 22 mars une requête en accréditation pour représenter les salariés de la succursale du Boulevard Laurier, à Sainte-Foy, en banlieue de Québec.

Précédemment, des requêtes avaient été déposées pour les succursales du boulevard Hamel, du boulevard Henri Bourassa à Charlesbourg, et du boulevard Sainte-Anne à Beauport.

12 Nouvelles CSN

Les quelque 260 salariés de ces quatre succursales des restaurants Saint-Hubert joignent ainsi les quelque 8.000 salariés de l'hôtellerie et de la restauration qui se sont donnés des syndicats CSN.

### Canadian Tire

Par ailleurs, une accréditation a été émise le 14 mars pour le magasin Canadian Tire de Joliette. Cette accréditation vise 90 salarié-e-s de la vente en détail.

### Estrie 343 nouveaux membres

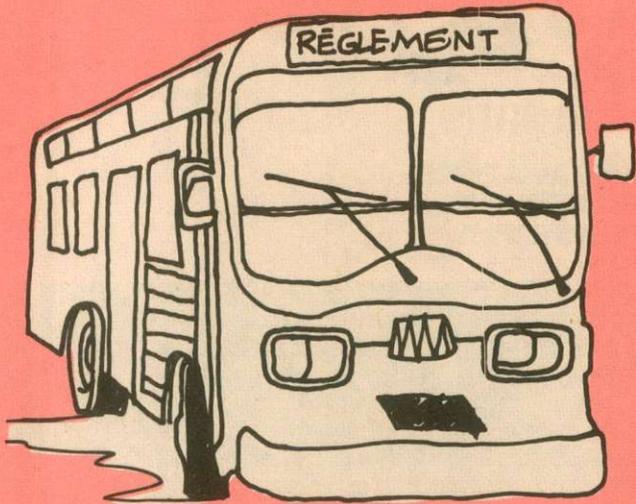
Au cours des dix derniers mois, le Conseil central de Sherbrooke s'est enrichi de 343 nouveaux membres répartis dans 13 syndicats ou sections de syndicat. Le conseil central compte donc maintenant plus de 8.000 membres répartis dans 75 syndicats.

Notons que ces nouveaux syndiqué-e-s proviennent de tous les secteurs d'activité, puisqu'on compte trois nouveaux syndicats affiliés à la FESP, trois à la FAS, quatre à la Métallurgie, un à la FTQP et deux au Commerce.

Notons les trois plus importants en terme de membres: le Syndicat des travailleurs(euses) du syndicat des producteurs de l'Estrie (45 membres), le syndicat des travailleurs(euses) de la Sapinière d'East Angus (42 membres) et le Syndicat des travailleurs(euses) de l'hôtel Le Baron de Sherbrooke (120 membres). Dans ce dernier cas, ce sont d'autres travailleurs et travailleuses qui ont quitté le local 31 pour se joindre à la CSN.

C'est beaucoup de travail accompli depuis un an, et plusieurs des militants et militantes de ces nouveaux syndicats s'imposent activement au conseil central, et ils n'ont pas peur de dire que s'ils ont joint les rangs de la CSN, c'est à cause de la vie démocratique qu'ils y retrouvent.

## RIVE-SUD Règlement à la CTRSM



Les 107 employé-e-s d'entretien de la Commission de transport de la rive-sud de Montréal, membres de la CSN, ont récemment accepté dans une proportion de 81% l'entente de principe intervenue entre leur comité de négociations et la direction de cette Commission.

Quel rôle le Conseil des services essentiels a-t-il joué dans ce dossier? Le président du syndicat, Claude Leduc, est catégorique: «la loi 72 qui a créé le Conseil est carrément une loi pour retirer le droit de grève des syndiqué-e-s. Et dans notre dossier le Conseil a fait du tordage de bras!»

Ce que le président du syndicat maintient est corroboré par d'autres travailleurs et travailleuses du secteur para-public, et notamment par les cols bleus de Gaspé en grève depuis février: durant les pourparlers pour l'établissement d'une liste de services essentiels, les fonctionnaires du Conseil laissent planer à mots à peine voilés le spectre de faire déclarer par le ministre du Travail la grève illégale si les syndiqué-e-s la déclenchent sans se plier à leurs recommandations.

Et les travailleurs et les travailleuses qui n'appliqueront pas les recomman-

dations du Conseil et qui, convaincus de la légitimité de leur lutte, déclencheront la grève, ils et elles s'exposent à une pluie d'injonctions et d'amendes.

### L'entente

Les employé-e-s d'entretien ont signé une convention collective d'une durée de trois ans rétroactive au premier janvier 1983 et se terminant le 30 décembre 1985. L'accord prévoit des hausses salariales totalisant 16%. Chaque employé-e retirera un montant rétroactif d'environ \$1.500,00. Au chapitre des clauses normatives les deux parties se sont entendues pour reconduire la convention collective. Au départ, l'employeur exigeait de nets reculs aux chapitres de l'ancienneté et de la représentation syndicale, ainsi que l'introduction du temps supplémentaire obligatoire.

### Unité

Pour faire face à une loi qui dans les faits bafoue le droit de grève et favorise les employeurs, le président du syndicat CSN déclare: «il est temps que les travailleurs des commissions de transport pensent à être plus unis. Il est grand temps!»



## droit au travail

### SACRÉ-COEUR L'usine doit rouvrir

Forts de l'appui de l'ensemble de la population de leur région, les travailleuses et travailleurs de la scierie de Sacré-Coeur réclament du gouvernement québécois la réouverture de leur usine.

Ils ont déposé récemment, à cet effet, à l'Assemblée Nationale de Québec, une pétition portant les noms de la quasi-totalité des citoyens de cette région sise au cœur de la forêt domaniale du Saguenay.

L'usine de bois de sciage générant au moment de sa fermeture en décembre 1982, des revenus annuels de \$12,000,000 et demeurait la principale activité économique de la population de Sacré-Coeur et des villages environnants.

Sans les opérations de l'usine, l'endettement de la population inactive progresse à un rythme infer-

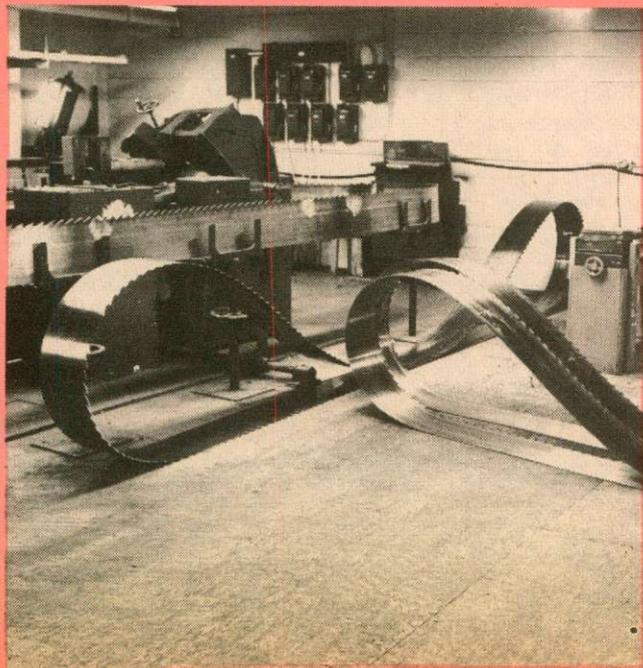
nal; cette année, on y devait plus d'un million de dollars en prêts personnels, prêts hypothécaires et taxes impayées. Les gouvernements remettent annuellement plus de \$2,300,000 en bénéfices d'assurance-chômage et en aide sociale.

Les travailleuses et travailleurs de cette usine n'ont pas d'alternative économique pour faire vivre leurs familles. Leur sort réside essentiellement dans la reprise des opérations de l'usine de bois de sciage.

Le gouvernement québécois, qui est le principal créancier hypothécaire de la scierie, par le biais de la société d'État Rexfor, doit évaluer d'urgence les effets d'une telle fermeture, qui met en péril l'activité économique d'une région entière.

Malgré les difficultés de rentabilité financière qu'elle a connues, cette usine demeure, aux yeux de la population, d'une rentabilité sociale inestimable, que le gouvernement ne devrait jamais mettre en doute.

Pour les travailleuses et travailleurs, membres de trois syndicats CSN, il faut, que l'usine rouvre de toute urgence, sinon Sacré-Coeur est condamné et, pour travailler décemment, ils n'auront d'autre choix que de s'exiler de leur région.



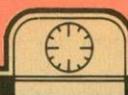

## nouvelles conventions

### Règlement à Mont-Tremblant

C'est en un temps record d'un seul mois, et sans conflit, que le Syndicat des travailleurs et travailleuses du Mont-Tremblant (CSN) a réussi à négocier sa **première** convention collective, signée le 16 mars dernier.

Il n'est pas difficile de comprendre que le rapport de force d'un syndicat, dans une station de ski, diminuée à chaque jour après la fin de février. C'est pourquoi le syndicat du Mont-Tremblant, immédiatement après s'être débarrassé des Teamsters (voir Nouvelles CSN n° 202), s'est attelé à la préparation d'un nouveau projet de convention, l'a remis à l'employeur et a signifié à ce dernier son exigence de négocier intensivement de façon à être en mesure de recommander une entente ou une grève un mois plus tard. Le boss s'est évidemment rebiffé, les moyens de pression ont évidemment été déclenchés, et un mois plus tard, ce qui était moins évident au départ, les travailleurs et travailleuses ont ratifié à 85% une convention collective de trois ans.

Les objectifs salariaux du départ seront atteints dans le courant de la convention. L'ensemble du normatif est comparable aux autres conventions collectives CSN du secteur hôtellerie-restauration. Et élément très important dans le contexte du Mont-Tremblant, l'ancienneté des employé-e-s saisonniers (la majorité) s'accumulera au rythme d'un an pour chaque saison travaillée. Et enfin, un précédent de taille: les frais de service dans les bars et restaurants seront inclus sur l'addition, ce qui en fait des revenus assurables pour les fins de l'assurance-chômage.



## conditions de travail

### Branle-bas de combat dans les CÉGEP

Les délégués de la FNEEQ-CSN, ont élaboré un plan de mobilisation contre la deuxième hausse de tâches des enseignant-e-s prévue par les décrets gouvernementaux.

Ce plan qui met le focus sur l'action locale prévoit des tournées départementales, des démarches auprès des commissions pédagogiques, des administrateurs, des étudiants, la signature d'une pétition, etc.

Les délégués de la FNEEQ-CSN sont convaincus que cette deuxième hausse des tâches viendra aggraver la situation déjà existante dans le monde de l'enseignement depuis l'entrée en vigueur des décrets.

Alors que la clientèle étudiante s'accroît, le nombre d'enseignant-e-s a considérablement diminué. Ainsi, depuis un an, la population des CÉGEP a connu une hausse de 6,000 étudiants, alors que paradoxalement le nombre des enseignants a diminué de 400.

Les délégués de la FNEEQ-CSN sont convaincus que l'abolition de postes d'enseignants prévue par le gouvernement québécois affectera la qualité de l'enseignement dispensé.

En plus de la surcharge de travail et des classes bondées, cette hausse de la tâche aura pour conséquence la disparition d'environ trois cents postes dans le réseau.



## ILES DE LA MADELINE Mobilisation pour les soins de santé

4.700 Madelinots, soit près de 50% de l'électorat des Iles, ont signé une pétition pour demander un moratoire sur le projet du Ministère des affaires sociales visant à couper du personnel au Centre de santé de l'Archipel, unique hôpital de la région. C'est avec cette prise de position non-équivoque de la population des Iles, que des représentant(e)s du Comité d'action (formé d'employé(e)s de tous les secteurs de l'hôpital) ont rencontré à la mi-mars la ministre déléguée à la condition féminine et députée des Iles, Denise Leblanc-Bantey et des représentants du MAS.

Cette volonté de «rationalisation» du MAS, dont les conséquences se font sentir partout, comme à l'hôpital Notre-Dame à Montréal et à l'hôpital de Chicoutimi, aurait des effets assez catastrophiques sur les soins de santé dans cette région éloignée. Par exemple, il est proposé de ne pas maintenir une personne par quart de travail en pédiatrie. Avec pour résultat qu'un enfant en situation d'urgence serait privé de soins spécialisés, sans autre alternative sur le territoire des Iles. Conséquences désastreuses également pour les personnes âgées pour qui les soins seraient réduits à leur plus strict minimum. Le MAS s'est engagé, à la suite de la rencontre, de déléguer une équipe de travail pour évaluer la situation et faire des recommandations fermes, et cela, au début avril, au plus tard.

Pour le syndicat des employé(e)s du Centre de santé de l'Archipel (CSN) il

n'est pas question d'envisager des mises-à-pied. Déjà, les employé(e)s sont forcés de composer avec de l'équipement et des locaux désuets, alors que de nombreux services ne sont pas offerts par le Centre. En attendant les résultats du groupe de travail du MAS, le comité d'action, dont le syndicat CSN fait partie, s'affaire à établir une politique de développement des services de santé dans les Iles. Ainsi, on songe à proposer la mise sur pied de soins en ergo et en physio-thérapie, de services post-nataux, etc. pour éviter que du personnel soit mis-à-pied.

Les Madelinots ne veulent pas devenir des citoyens de deuxième classe en matière de santé! Un dossier à suivre...

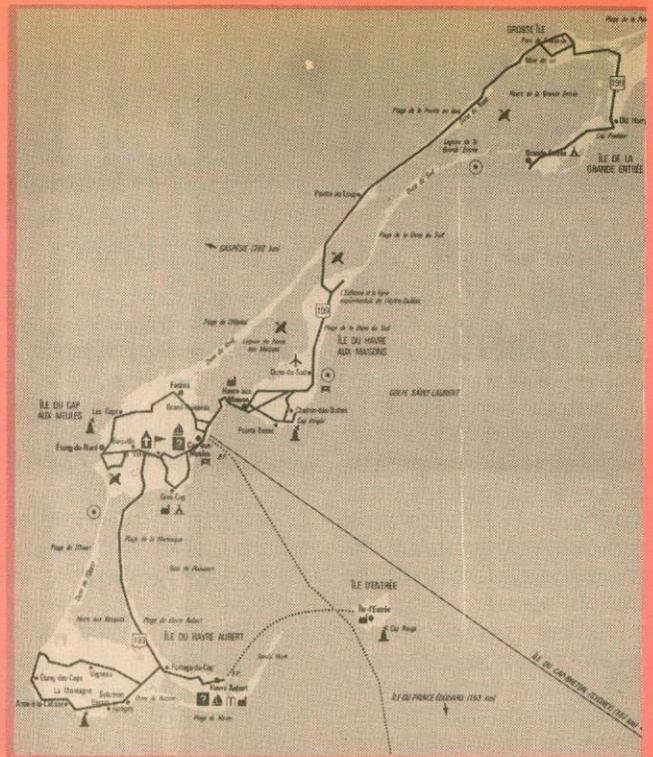
## Risquer la paix et non la guerre

À la mi-mars avait lieu le lancement officiel de la campagne de la caravane de la pétition de la paix, campagne au cours de laquelle toutes les Québécoises et tous les Québécois auront l'occasion de signer cette pétition et démontrer ainsi leur soutien à la paix et au rejet des armes nucléaires.

La pétition est axée sur quatre points:

1. l'abandon des essais des missiles cruise au Canada et l'arrêt de la recherche, de la fabrication, des essais et du transport des armes nucléaires ou de leurs composants;
2. la désignation du Canada comme «Zone libre d'armes

De gauche à droite: Yvon Charbonneau (CEQ), Gilles Rhéaume (SSJB-Montréal), Fernand Daoust (FTQ), Gérard Larose (président de la CSN) et sœur Leila Raphaël (conférence mondiale des religions pour la paix), à l'occasion de la conférence de presse pour le lancement de la caravane de la pétition pour la paix.



## Manifestation syndicale monstre à Rome

nucléaires», et la participation active du Canada à la désescalade de la course aux armements;

3. l'affectation des sommes d'argent gaspillées dans la course aux armements à la satisfaction des besoins de l'humanité;
4. et un vote libre du parlement d'Ottawa sur ces questions.

Cette campagne se terminera le 20 octobre par une grande marche pour la paix qui aura lieu dans le cadre de la semaine mondiale du désarmement. Simultanément, des marches auront lieu à travers tout le Canada, comme à travers le monde.

Samedi, le 24 mars, la plus grande manifestation syndicale de l'histoire de l'Italie a réuni entre 700.000 et 1 million de travailleurs et travailleuses de toutes les régions du pays, selon les différents média d'information. Cette manifestation, organisée par la Cgil, la plus grande centrale syndicale italienne, avait pour objectif de protester contre le décret du Sénat pour réduire les échelles mobiles de salaires, un mécanisme qui ressemble un peu à l'indexation ici, quoique le contexte est assez différent: il y a là-bas des négociations nationales beaucoup plus larges entre les parties en cause.



**CHICOUTIMI**  
**Deuxième**  
**débrayage**  
**à l'hôpital**

Au moment d'aller sous presse, les quelque 1400 travailleuses et travailleurs de l'hôpital de Chicoutimi venaient, pour la deuxième fois en deux semaines, de débrayer massivement pour tenter de solutionner leurs problèmes, et pour souligner la mauvaise foi de l'employeur et son absence de volonté d'engager de véritables négociations.

Le premier débrayage n'a pas suffi à faire débloquent les négociations pour tenter de régler les nombreux points en litige qui ont abouti à l'exaspération des travailleurs et des travailleuses, et amené le débrayage.

En effet, l'exécutif du syndicat avait demandé aux salarié-e-s de retourner au travail, avec comme objectif de sortir les négociations de l'impasse dans laquelle l'administration s'était placée en refusant de parler aux représentants syndicaux tant que tous les membres ne seraient pas retournés au travail.

Or, entre les deux débrayages, l'administration n'a participé qu'à une seule rencontre de moins de deux heures, et l'employeur n'a pas bougé sur ses positions, ne voulant même pas admettre que les quotas de linge sur les départements étaient insuffisants pour traiter convenablement les patients.

D'autres informations dans notre prochain numéro.

# BILLET

## Jean-Gérin-Lajoie: la mission de la retraite

Il y a beaucoup plus qu'un symbole dans le fait qu'à sa première déclaration publique après la création de la Commission de révision du Code du travail, le président Gilles Châtillon déclare: «La Commission a toutes les chances de réussir puisque les patrons sont intéressés aux profits, les centrales syndicales aux cotisations et les travailleurs aux jobs». Il réléguait ainsi le syndicalisme à un affairisme que nous avons toujours combattu et dénoncé.

Assis à ses côtés, Jean Gérin-Lajoie n'a pas dit un mot...

C'est lui que le gouvernement a choisi pour représenter le monde syndical; autrefois directeur pour le Québec et les Maritimes des Steelworkers of America (Métallos), dont le siège social est à Pittsburgh, la CSN ne se reconnaît pas dans cet homme que le gouvernement s'est choisi pour représenter le monde syndical.

Nous nous sommes opposés au choix des membres de cette commission qui, selon un avis unanime du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, devrait être présidée par une personne ayant une très longue expérience pratique des relations de travail et constituée de personnes jouissant d'une grande crédibilité auprès des parties.

Ce n'est pas un sentiment chauvin qui nous guide mais un constat réaliste appuyé par des faits, des idées et des pratiques qui marquent la carrière de Jean Gérin-Lajoie. On ne peut lui reprocher d'avoir été l'un des plus ardents défenseurs des unions américaines au Québec; ni d'être un partisan avoué et fébrile du Parti québécois.

Ce qui le disqualifie entièrement à nos yeux, c'est d'avoir consacré une partie importante de sa vie professionnelle à la division du mouvement syndical et d'avoir animé publiquement l'impossible rêve de faire disparaître la CSN. À la retraite, on aurait pu espérer qu'il prenne quelque distance, à défaut de hauteur, et qu'il aurait peut-être concédé au syndicalisme d'ici le droit d'exister. Mais non! Dans la revue Commerce de mars 1984, il déclare: «On peut d'ailleurs se demander si la syndicalisation du secteur public n'a pas desservi la progression du syndicalisme du secteur privé: l'abus de confiance idéologique dont on fait preuve des organismes comme la CEQ et la CSN ont déteint sur tout le mouvement».

Le syndicalisme, dans son essence intime, consiste à réunir, non à diviser. Il ne s'agit pas de nier les différences, mais le travail militant consiste à les aplanir.

La CSN diffère des unions américaines parce que nous avons accepté de mettre en commun, dans un mouvement inter-sectoriel, les ressources de tous les secteurs. C'est une conception qui nous sépare; mais il y a plus qu'une différence de concept lorsque Gérin-Lajoie alimente la division, recherche les affrontements et poursuit une guerre idéologique menée au profit d'un projet de société qui trouve commode les centrales officialistes. Pour y parvenir, l'élimination des centrales syndicales authentiques devient une étape souhaitable. Dans ces circonstances, ce n'est plus la CSN qui est menacée mais le syndicalisme lui-même.

# TRAVAILLER MOINS LONGTEMPS POUR TRAVAILLER PLUS NOMBREUX

FÊTE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES / 1<sup>er</sup> MAI 1984



## «Travailler moins longtemps pour travailler plus nombreux!»

Les statistiques sont révélatrices et inquiétantes. Les patrons avancent que le développement de la haute technologie fera perdre deux millions d'emplois au Canada...D'autres affirment que d'ici 1986 le taux de chômage au Québec se maintiendra aux alentours de 13%.

La situation est urgente et l'enjeu du premier mai 1984, le droit au travail, est fondamental pour les travailleurs et les travailleuses. Chaque travailleur et chaque travailleuse qui participe aux activités du premier mai dans son syndicat et à son conseil central contribue à la lutte pour obtenir le plein emploi.

